

PROCES VERBAL

**Conseil municipal
Samedi 21 mars 2026
Salle du conseil
9 h 30**

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, le conseil municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de La Celle Saint-Cloud sous la présidence de Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire sortant, pour l'ouverture de la séance ; sous la présidence de Monsieur Mohamed KASMI, doyen d'âge du conseil municipal, pour l'élection du Maire ; sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Maire

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs : Richard LEJEUNE, Sylvie d'ESTEVE, Olivier DELAPORTE, Anne CHAPELET, Pierre QUIGNON-FLEURET, Florina POPA, Othman NASROU, Valérie LABORDE, Mohamed KASMI, Blandine BEAUPAIN, Emmanuel TAMBRUN, Danielle RAVILLION, Laurent BOUMENDIL, Anne-Sophie MARADEIX, Bruno BAYLE, Mathilde JORROT, Alexis LABORIA (arrivé à 9h34), Séverine PEREZ, Laurent DUFOUR, Mahaba AL QAHWACHI, Benoît VIGNES, Isabelle JOUËT-PASTRE, Adrien BONIN, Audrey AUBER, Philippe LERIN, Pulchérie KOUAME, Blaise VIGNON, Michel AUBOUIN, Dominique PAGES, Jean-François BARATON, Nathalie ZULIANI, Antoine HULOT, Stéphane MICHEL, Pascal ASKENFELD, Sébastien LECLER (*conseillers municipaux*).

Absents excusés : Aucun.

Absents : Aucun.

Secrétaire de séance : Mahaba AL QAHWACHI (*conseillère municipale*)

Assesseurs : Alexis LABORIA, Adrien BONIN (*conseillers municipaux*)

ORDRE DU JOUR

I.	SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR OLIVIER DELAPORTE, MAIRE SORTANT.....	3
-	Ouverture de la séance.....	3
-	Installation des membres du conseil municipal élus le 15 mars 2026.....	3
-	Désignation du secrétaire de séance.....	5
II.	SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE DU CONSEIL MUNICIPAL.....	5
-	Désignation des assesseurs.....	6
1.	Élection du Maire.....	6
III.	SOUS LA PRESIDENCE DU NOUVEAU MAIRE.....	7
2.	Détermination du nombre d'adjoints au maire.....	8
3.	Élection des adjoints au maire.....	8
4.	Lecture de la charte de l' élu(e) local(e) et remise aux conseillers municipaux d'une copie de la charte et du chapitre III du code général des collectivités territoriales consacré aux « conditions d'exercice des conseillers municipaux.....	9
5.	Fixation des montants des indemnités de fonction des élus.....	11
6.	Fixation d'une majoration aux indemnités de fonction des élus.....	11
7.	Délégation générale.....	12

I. SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUROLIVIER DELAPORTE, MAIRE SORTANT

- Ouverture de la séance

Monsieur DELAPORTE

Bonjour à tous, bienvenue aux uns et aux autres pour votre présence en nombre à l'occasion de cette séance d'installation du nouveau conseil municipal de notre commune de La Celle Saint-Cloud, à la suite des élections municipales du 15 mars 2026.

Quelques mots d'introduction :

Mesdames et Messieurs, chers amis cellois, je suis bien entendu très heureux de vous accueillir ce matin pour cette séance. C'est pour nous tous, à l'évidence, un moment de grande émotion, pour moi aussi d'ailleurs qui vais présider pour la 180^{ème} et dernière fois cette séance du conseil municipal.

Dimanche 15 mars a eu lieu le premier tour des élections municipales. Ce premier tour a été décisif, la démocratie s'est prononcée de façon très nette. Les Celloises et les Cellois ont exprimé un choix clair, en faveur de la liste « Rassembler pour La Celle Saint-Cloud » menée par Richard Lejeune, désigné pour conduire l'action municipale au cours du prochain mandat, soit de 2026 à 2032.

Je vous rappelle le résultat du scrutin du 15 mars :

- Le nombre d'électeurs inscrits était de 14 228 ;
- Le nombre de votants s'est élevé à 6 911, soit 48,6 % de participation ;
- Le nombre de blancs était de 199 ;
- Les nuls : 59 ;
- Les exprimés : 6652.

Ont obtenu :

- La liste 1, conduite par Monsieur Stéphane Michel : 1 378 voix, soit 20,72 %, ce qui correspond à 3 sièges au sein de notre assemblée ;
- La liste 2, conduite par Monsieur Michel Aubouin : 1 860 voix, soit 27,96 %, ce qui correspond à 5 sièges au sein de notre assemblée ;
- Et la liste 3, conduite par Monsieur Richard Lejeune : 3 414 voix, soit 51,32 %, c'est-à-dire 27 sièges au sein de notre assemblée.

À l'issue du scrutin, j'ai remercié et je remercie de nouveau les équipes administratives et techniques de la mairie, les assesseurs et les scrutateurs qui ont participé à cette journée d'élections. Ils ont permis que le processus électoral se déroule dans les meilleures conditions de transparence, d'intégrité, de régularité et d'exemplarité. Les résultats de ce vote témoignent sans ambiguïté de l'approbation par les Cellois du bilan de l'action passée, mais aussi de leur soutien et de leur adhésion au programme de renouveau et d'action présentée par l'équipe Rassembler pour La Celle Saint-Cloud pour le mandat à venir.

- Installation des membres du conseil municipal élus le 15 mars 2026

Monsieur DELAPORTE

Je vais donc maintenant procéder à la lecture des noms des conseillers nouvellement élus, présents et absents, et ensuite les déclarer installés dans leurs fonctions.

(Monsieur DELAPORTE procède à l'appel des membres du conseil municipal)

Je déclare installé le nouveau conseil municipal de la ville de La Celle Saint-Cloud, et je vous invite tous à l'applaudir.

(Applaudissements)

Avant de passer à la suite de notre séance, je voudrais me permettre, au seuil de ce mandat, de vous exprimer, non sans émotion bien entendu, toute ma reconnaissance et mes remerciements pour le travail accompli au cours des précédents mandats.

Au cours de plusieurs mandats, 5, j'ai eu la chance et l'honneur de servir notre commune en tant que maire. Je souhaite remercier de tout cœur toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné au cours de cette très longue période au service de notre ville et de nos concitoyens. Je remercie celles et ceux qui ont contribué aux réalisations des précédents mandats. Certains d'entre nous ont choisi de ne pas se représenter, je leur exprime ici un immense merci pour leur participation efficace à l'action collective.

À toutes celles et à tous ceux qui ont participé, aux équipes avec lesquelles j'ai travaillé en confiance pendant 28 ans, élus et fonctionnaires, je dis ma profonde gratitude, mon respect et surtout mon indéfectible amitié. Et comment, à cet instant, ne pas remercier aussi mon épouse pour avoir su partager avec moi, souvent dans la discrétion, tant de moments intenses, heureux et parfois aussi difficiles. Ces années, je ne les oublierai pas, nous ne les oublierons pas, tant elles furent intenses, riches et fortes de la volonté de servir nos concitoyens, de servir notre ville, de servir finalement la République. Tissées de défis, de réalisation, mais toujours empreintes de la marque du service public, ces années resteront profondément gravées dans nos mémoires.

Aujourd'hui, pour certains d'entre nous, c'est une grande page de vie qui se tourne. Mais au terme du mandat commencé en 2020, j'ai souhaité personnellement transmettre le témoin de l'action municipale, de façon sereine et organisée, à une nouvelle équipe déterminée et de grande confiance. Dire que je raccroche les gants serait inadapté, car il s'agit bien plutôt d'un passage de relais. Richard Lejeune reprend le témoin, il a beaucoup travaillé au cours du mandat précédent, contribuant aux travaux de la médiathèque, à la transition énergétique, à la rénovation des équipements publics. Il possède les qualités requises d'engagement, de dévouement, de disponibilité, de présence de terrain, comme il l'a montré dans la vie associative. J'ai confiance en Richard, il sera un bon maire.

Aux côtés de Richard, il y a une équipe de qualité, représentative de la ville et de ses quartiers, composée de personnes expérimentées dans les domaines associatif, professionnel, politique, et de personnes plus jeunes, une équipe qui est renouvelée aux deux tiers. Cette équipe a bâti un bon projet pour la ville, un projet ambitieux et réaliste, solide, cohérent et financé. Un programme bien ciblé, qui comporte des axes forts et des priorités. L'équipe est prête, elle est prête à assumer les responsabilités municipales. Cette mission est lourde mais passionnante, et comme je m'y suis engagé, j'apporterai à cette équipe toute mon aide et mon soutien en lui faisant partager l'expérience qui peut être la mienne. À cette nouvelle équipe ici présente, à qui je fais toute confiance, j'adresse tous mes vœux de réussite.

Aux groupes d'opposition, j'adresse mon salut républicain. La démocratie exige que chacun soit, conformément au choix des urnes, fidèle à ses convictions et à ses engagements. La majorité conduit la politique municipale, l'opposition concourt à la vie démocratique et à l'expression des différences selon les modalités qu'elle a déterminées. Mais quels que soient les choix de chacun autour de cette table, nous sommes tous, à un degré égal de probité et de dignité, élus du suffrage universel, désignés pour servir notre ville et nos concitoyens.

Ce moment solennel d'installation du conseil municipal nous appelle ainsi à nous unir au service de l'intérêt général de notre ville. Et je forme le vœu que nous puissions, par l'écoute, le dialogue et le respect mutuel, tous concourir au rassemblement de nos concitoyens pour assumer les destinées de la ville et pour préparer son avenir. Je forme le vœu que notre assemblée s'engage pleinement au service de cet intérêt général, que notre assemblée sache toujours privilégier le débat et la recherche sincère du bien commun, dans le respect de la diversité des opinions.

Le nouveau conseil municipal ayant été installé, nous allons maintenant procéder à l'élection du maire et des adjoints au maire. Et pour cela, je vais passer la parole à notre doyen d'âge, Mohamed Kasmi, sous la présidence duquel doit se dérouler l'élection du maire et des adjoints. Merci à tous.

(Applaudissements)

- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur DELAPORTE

Mohamed me rappelle à juste titre qu'il faut désigner un ou une secrétaire de séance, la tradition étant que le plus jeune d'entre nous assume cette haute responsabilité. Je vais donc demander à Mahaba, si elle l'accepte, de se proposer comme secrétaire de séance. Tu l'acceptes ? Bien. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas, je vous propose donc de désigner Mahaba Al Qahwachi comme secrétaire de séance et je passe la parole à Mohamed Kasmi.

II. SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur KASMI

Mesdames, Messieurs, chers collègues. C'est avec une émotion particulière que je prends aujourd'hui la parole, en ma qualité de doyen de notre assemblée municipale, pour ouvrir officiellement cette nouvelle mandature.

Ce moment n'est jamais un simple rite administratif, il est un passage de relais, un engagement renouvelé, un acte de confiance de la part de nos concitoyens. Il nous rappelle que dans notre république, chaque mandat est d'abord un service et que chaque élu, quel que soit son parcours, porte une part de l'intérêt général. Au-delà de sa portée protocolaire, cette séance est avant tout un temps de rassemblement. Elle marque la continuité démocratique de notre commune, la transmission d'une responsabilité que nous avons tous acceptée en pleine conscience, celle de servir l'intérêt général.

Je veux d'abord saluer et remercier l'ensemble des Celloises et des Cellois qui se sont exprimés par leur vote, leur participation, leur vigilance. Et leurs attentes témoignent d'une démocratie vivante, nous leur devons écoute, proximité, exemplarité, transparence et constance. Nous héritons aujourd'hui d'un travail mené par celles et ceux qui nous ont précédés, qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement, pour le temps donné et parfois pour les sacrifices personnels consentis au service de notre ville.

Je souhaite remercier chaleureusement Olivier Delaporte, maire sortant, pour son engagement au service de notre commune. Au fil de ses mandats successifs, il a porté des projets importants et accompagné des transformations utiles à la vie locale. Je me réjouis qu'il poursuive son action au sein de ce conseil municipal où ses compétences, son expérience et sa connaissance des dossiers constitueront des atouts précieux pour nos travaux collectifs.

Je veux également adresser mes félicitations à chacune et chacun d'entre vous, élus de la majorité comme de l'opposition. La diversité de nos sensibilités n'est pas un obstacle, elle est une richesse, à condition que nous sachions la mettre au service d'un même objectif : celui du bien-être de notre ville et de ses habitants.

La Celle Saint-Cloud est une commune forte de son histoire, de ses quartiers, de ses associations, de ses solidarités discrètes et profondes. Nous héritons d'un patrimoine humain et urbain précieux. A nous de le préserver, de l'enrichir et d'y inscrire les transformations nécessaires pour répondre aux défis de notre temps : l'environnement, la cohésion sociale, la jeunesse, la sécurité, la vitalité économique, la qualité de vie.

Notre équipe, conduite par Richard Lejeune, a été élue le 15 mars dès le premier tour. Nous en sommes toutes et tous très fiers et profondément reconnaissants envers les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Ce résultat obtenu confirme l'adhésion de nos concitoyens à l'action menée au cours du précédent mandat et l'intérêt porté au programme présenté pour les années à venir.

Notre équipe, soudée autour de Richard Lejeune, motivée et riche d'expériences et de compétences diversifiées, entend exercer son mandat avec détermination et sens des responsabilités. Elle mettra en œuvre les projets s'inspirant des attentes et des propositions des habitants, et informera régulièrement les Celloises et les Cellois du suivi de ses actions.

Dans quelques instants, nous procéderons à l'élection du maire et des adjoints, ce moment est essentiel, il donne à notre conseil son impulsion et son organisation. Mais je veux rappeler, avant que nous n'entrons dans le formalisme du vote, que la dignité de nos fonctions ne se mesure pas seulement à un titre ou une délégation. Elle se mesure à la manière dont nous travaillons ensemble, dont nous respectons nos désaccords, dont nous faisons vivre la parole publique. Je forme le vœu que ce mandat soit placé sous le signe du dialogue, de la responsabilité et de la bienveillance. Que nous sachions, dans les moments de tension comme dans les moments d'unité, garder en tête ce qui nous rassemble : la confiance que les habitants nous ont accordée et l'honneur qu'ils nous font en nous confiant leur avenir local. Je souhaite à chacune et à chacun d'entre nous un mandat utile, constructif et fidèle aux valeurs de la république : liberté, égalité, fraternité. Que notre action soit guidée par l'intérêt général, la transparence et le respect mutuel.

Je vous remercie de votre attention et, conformément à la tradition républicaine, je déclare ouverte la séance d'installation du conseil municipal de La Celle Saint-Cloud.

(Applaudissements)

Chers collègues, nous voici installés, je vais procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

(Monsieur KASMI procède à l'appel des membres du conseil municipal)

Suite à l'appel nominal, et constatant que la majorité des membres en exercice du conseil municipal est présente, les conditions du quorum, posées par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, sont remplies.

Pour l'élection du maire, il est rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Désignation des assesseurs

Monsieur KASMI

Nous allons constituer le bureau de vote, il faut deux assesseurs, je vous propose Monsieur Alexis Laboria et Monsieur Adrien Bonin. Êtes-vous d'accord ? Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

1. Élection du Maire

Monsieur KASMI

Qui souhaite se porter candidat à l'élection du maire ?

Monsieur LEJEUNE

Je suis candidat à l'élection du maire. En deux mots, pourquoi ? Parce que j'ai eu le plaisir et l'honneur d'être à la tête d'une liste qui a été choisie par les Cellois, il est donc naturel que je sois candidat. Si je suis élu, je m'engage à travailler avec détermination, engagement, honnêteté à la défense des intérêts généraux et des valeurs républicaines. Merci.

Monsieur KASMI

Monsieur Richard Lejeune, très bien. Y a-t-il d'autres candidats ? Nous avons donc un seul candidat, Monsieur Richard Lejeune. Je déclare le scrutin ouvert et, sur recommandation de la préfecture, le passage à l'isoloir est obligatoire.

Je rappelle le déroulement de chaque tour de scrutin : à l'appel de son nom, chaque conseiller municipal s'avance, prend deux bulletins, un au nom du candidat, Monsieur Richard Lejeune, l'autre blanc, ainsi qu'une enveloppe. Le scrutin est secret, après avoir fait son choix, le conseiller municipal se rend à la table de vote et dépose lui-même son enveloppe dans l'urne.

(Il est procédé au vote et au dépouillement des bulletins)

Monsieur KASMI

J'annonce les résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 ;
- Nombre de votants, enveloppes déposées : 35 ;
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 ;
- Nombre de suffrages blancs : 8 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 26 ;
- Majorité absolue : 18.

Ayant obtenu 26 voix, Monsieur Richard Lejeune est élu maire de la commune de La Celle Saint-Cloud et installé dans ses fonctions.

(Applaudissements)

Je félicite Monsieur Richard Lejeune pour son élection, il est désormais installé dans ses fonctions de maire. Monsieur Richard Lejeune prend la présidence de la séance.

(Applaudissements)

Richard LEJEUNE est élu Maire de La Celle Saint-Cloud à la majorité absolue, par 26 voix.

III. SOUS LA PRESIDENCE DU NOUVEAU MAIRE

Monsieur le Maire

Quelques mots, merci.

Mesdames et Messieurs, merci, Mesdames et Messieurs du conseil municipal, merci. Merci cher public, chers Cellois, je vois que le public est nombreux, qui n'a pas hésité à sacrifier une matinée ensoleillée ou des obligations professionnelles pour montrer son attachement à la vie démocratique ; merci à vous.

Merci Olivier pour ton discours introductif et tes mots d'encouragement qui me sont précieux. Merci Mohamed d'avoir bien voulu présider cette séance d'installation du maire.

Évidemment, aujourd'hui, je suis ému. D'abord, c'est la première fois que je parle en tant que maire de notre commune. Ce n'est pas seulement un passage de témoin institutionnel, c'est aussi un engagement envers chacun d'entre vous et envers l'ensemble des Celloises et des Cellois. Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait.

Je veux remercier les membres du conseil municipal pour leur confiance. Je la reçois avec humilité, avec gratitude et avec la conviction que cette fonction de maire ne se conçoit jamais seul mais toujours en équipe, dans le dialogue et dans le respect des sensibilités qui composent notre assemblée. En m'élisant maire de La Celle Saint-Cloud, vous me confiez une responsabilité exigeante, humaine, celle de servir notre commune et l'ensemble de ses habitants.

Je veux saluer ceux qui ont exercé cette tâche avant moi, leurs engagements, leurs décisions. Leurs efforts ont contribué à façonner la ville que nous aimons. Merci à Olivier et ses équipes pour le travail accompli au service de notre collectivité. Nous leur devons une ville accueillante, des finances saines, des services de qualité, des équipements nombreux. J'arrête là la liste, elle pourrait être beaucoup plus longue.

Merci à ceux qui ont porté et élaboré avec moi un projet clair, cohérent et ambitieux pour notre ville. Je ne doute pas qu'avec les services municipaux, chacun s'appliquera pleinement pour la réussite de notre projet et la réalisation de nos engagements. Ce projet n'est pas figé, en tant qu'élus nous avons la responsabilité d'être à l'écoute des Celloises et des Cellois, de répondre à leurs demandes et à leurs attentes. C'est un travail de l'ensemble du conseil municipal, majorité comme opposition, car la diversité des points de vue est une richesse. Nous nous appuierons sur les agents municipaux, dont je veux saluer le professionnalisme et le dévouement, sur les acteurs de la ville : associations, entreprises, institutions, bénévoles. Et, bien sûr, nous associerons les Celloises et les Cellois, leurs attentes, leurs exigences, leurs encouragements comme leurs critiques sont le moteur de notre action. Nous leur devons transparence, proximité et constance.

Je m'engage aujourd'hui à exercer ce mandat avec détermination, écoute et loyauté, à être un maire accessible, attentif, disponible, présent sur le terrain, à défendre l'intérêt général, à faire vivre les valeurs républicaines.

Je forme le vœu que ce mandat soit utile, apaisé, ambitieux et fidèle à l'esprit de La Celle-Saint-Cloud, une ville qui rassemble, une ville qui avance, une ville qui prend soin de ses habitants. Je vous remercie de votre confiance et je vous demande maintenant de vous mettre au travail. Merci.

(Applaudissements)

2. Détermination du nombre d'adjoints au maire

Monsieur le Maire

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour qui est la fixation du nombre de maires adjoints. Je rappelle que le CGCT fixe le nombre de maires-adjoints au maximum à 30 % du nombre de conseillers. Jusqu'ici, le nombre d'adjoints était de 10, c'est un système qui, je pense, fonctionne bien, aussi je vous propose de fixer le nombre de maires-adjoints à 10.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Merci de votre vote, nous fixons le nombre de maires-adjoints à 10.

Approuvé à la majorité par 34 voix pour et 1 abstention (Michel AUBOUIN)

3. Élection des adjoints au maire

Monsieur le Maire

Nous allons voter la liste des maires-adjoints. Je rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vous avez à côté de vous un petit dossier pour la liste des adjoints. Il y a d'abord une liste qui est candidate, y a-t-il d'autres listes qui sont candidates ? Non. Nous allons passer au vote, je vais demander aux assesseurs de venir, Adrien et Alexis nous avons besoin de vous. La liste d'émargement est prête.

(Il est procédé au vote)

Merci pour votre vote, nous allons pouvoir procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement des bulletins)

Merci à Adrien et Alexis qui ont été assesseurs avec brio. Je vais annoncer les résultats du vote :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 ;
- Nombre de votants, enveloppes déposées : 35 ;
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 ;
- Nombre de suffrages blancs : 8 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 26 ;
- Majorité absolue : 18.

La liste conduite par la majorité a obtenu 26 suffrages, je propose qu'on les applaudisse.

(Applaudissements)

Je vais citer les noms des 10 maires-adjoints dans l'ordre du tableau, je dirai quelques mots sur leurs futures délégations parce qu'il faut se mettre au travail lundi :

- Monsieur Olivier Delaporte, chargé essentiellement des grands projets et que je remercie de m'aider ;
- Madame Sylvie d'Estève qui va s'occuper de la gestion des effectifs, de la petite enfance et des affaires générales ;
- Monsieur Pierre Quignon-Fleuret qui prend les finances ;
- Madame Anne Chapelet qui prendra le social, la jeunesse ;
- Monsieur Othman Nasrou qui va prendre la prévention et la sécurité ;
- Monsieur Kasmi, qui va prendre les logements, la rénovation du parc de logement social et le jumelage ;
- Madame Laborde, l'urbanisme, la culture et la communication écrite ;
- Monsieur Tambrun va prendre le développement durable, les bâtiments et le numérique ;
- Madame Beaupain va prendre les espaces publics, la voirie, les déchets et la santé ;
- Madame Popa va prendre le scolaire, le périscolaire et la restauration scolaire, tout ce qui se finit par scolaire, merci Florina.

Je vous remercie tous.

(Applaudissements)

Nous allons passer à la détermination des indemnités des élus. Pour l'instant, nous n'avons désigné que le maire, les adjoints et les délégations. Concernant les délégations des conseillers, nous passerons cela lors d'un prochain conseil municipal.

4. Lecture de la charte de l'élu(e) local(e) et remise aux conseillers municipaux d'une copie de la charte et du chapitre III du code général des collectivités territoriales consacré aux « conditions d'exercice des conseillers municipaux

Monsieur le Maire

Le code général des collectivités territoriales prévoit que lors de la première réunion du conseil municipal, le maire donne lecture de la charte de l'élu local. Cette charte sera remise en copie à chaque élu.

La charte de l'élu se compose de 2 articles du CGCT : l'article L.1111-13 et l'article L.1111-14.

Article L.1111-13 :

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la république.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises, ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

Article L.1111-14 du CGCT :

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives, et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans des conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale, dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la Sécurité sociale, et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité locale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux, il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13 du code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Merci de votre écoute, ces articles positionnent haut et fort le rôle de l'élu local, je ne doute pas que nous soyons tous impliqués et que nous respectons les règles édictées par ces codes. Dans ces codes, il est mentionné la rémunération de l'élu local, ce qui nous permet de faire une transition sur la délibération suivante. Merci.

La liste en présence, conduite par Olivier DELAPORTE, est élue à la majorité absolue avec 26 voix.

5. Fixation des montants des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire

Comme l'a dit l'article précédent, les élus bénéficient d'une indemnité pour compenser les dépenses et les frais de sujétion qui résultent de l'exercice de leur charge. La règle est que le taux maximum de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le taux maximum de l'indemnité de fonction d'adjoint est fixé à 33 % de ce même taux. Il est donc nécessaire de fixer le montant en considérant qu'il y a une enveloppe de 17 274,17 € bruts par mois.

Je vous propose donc de fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints tel que cela est fixé dans l'annexe jointe à la première délibération. Je rappelle que nous sommes toujours sur le taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Je vous propose de fixer un taux de 70 % pour le maire, qui est un taux en nette diminution parce que j'ai dit dans mon discours que je comptais sur un travail d'équipe. J'ai donc cherché à élargir le nombre de personnes ayant des délégations, d'où mes indemnités. J'ai donc décidé de réduire l'enveloppe du maire pour permettre à d'autres conseillers d'avoir une fonction délégataire rémunérée.

Pour les adjoints, un traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique de 30 %. Je précise que ce montant des indemnités suivra l'évolution du point d'indice de la fonction publique. Je dis que les présentes dispositions prendront effet à compter de la date exécutoire de cette délibération, et que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget principal. Des questions ?

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, vous avez dit 70 % et il y a marqué 74 %.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, j'ai simplifié, c'est 74 %, vous avez raison.

Je propose que nous passions au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre vote à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité

6. Fixation d'une majoration aux indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire

C'est quelque chose que nous avons déjà fait lors des mandats précédents. Une disposition du code général des collectivités territoriales permet de voter des majorations d'indemnités de fonction, par rapport à celles que nous venons de voter, dans un certain nombre de cas. Et en particulier, le cas des communes chefs-lieux de département et d'arrondissement, ainsi que les communes sièges du bureau centralisateur de canton, ou qui avaient eu la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons, prévue en application de la loi du 17 mai 2013.

Considérant que la ville de La Celle Saint-Cloud a été chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons, prévue en application de la loi du 17 mars 2013, à ce titre, la ville peut conserver la possibilité de majorer de 15 % les taux maximum des indemnités de fonction des maires, des adjoints et des conseillers municipaux.

Il est donc proposé d'adopter cette majoration, réellement octroyée après répartition de l'enveloppe. Je précise que la date d'effet de cette majoration sera identique à celle du versement des indemnités de fonctions correspondantes, et que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget

principal. Je mentionne que ces dispositions existent et que nous les avons votées en 2020, c'est le seul mandat que j'ai fait, c'est donc mon seul souvenir.

Des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Cinq votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Merci, la délibération est adoptée.

Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 5 voix contre (Michel AUBOUIN, Dominique PAGES, Jean-François BARATON, Nathalie ZULIANI, Antoine HULOT)

7. Délégation générale

Monsieur le Maire

Assez classiquement, le conseil municipal doit déléguer au maire un certain nombre de pouvoirs, afin de faire tourner les services de la mairie et l'ensemble des fonctions de la municipalité. À charge du maire de déléguer ces pouvoirs aux personnes, et en particulier aux maires-adjoints qui viennent d'être élus.

En vertu de l'article L.2122 du CGCT, il est proposé au conseil municipal, dans un souci de facilité de l'administration communale, de charger Monsieur le Maire, par délégation et pour toute la durée de son mandat, de prendre des décisions relevant des matières suivantes. Je ne vais pas faire la liste des 22 décisions que vous avez en annexe, sauf s'il y a des questions. Je vous laisse une ou deux minutes pour lire attentivement les décisions qui sont dans le dossier.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur Aubouin.

Monsieur AUBOUIN

Merci Monsieur le Maire. J'ai une remarque : je pense que le public doit aussi avoir connaissance de la délibération puisqu'il est là. Je pense que ce serait assez juste qu'elles soient lues entièrement.

Monsieur le Maire

Monsieur Delaporte.

Monsieur DELAPORTE

Monsieur Aubouin le sait bien d'ailleurs, c'est une délibération habituelle qui se vote dans tous les conseils municipaux, qui concerne 22 points très techniques, très compliqués. En donner la lecture n'apporterait rien, il faudrait rentrer dans le détail de ces explications. Puisque cette délibération était dans le dossier, je propose donc que nous passions au vote et, bien entendu, après la séance nous pourrions donner toutes les explications aux membres du public ici présent qui le souhaiteraient.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Delaporte. Je pense que la proposition de Monsieur Delaporte est plus pratique, j'aime bien les choses pratiques et simples, je propose que nous en restions là. La délibération est très classique, nous n'avons pas modifié énormément de choses par rapport à la délibération précédente. J'ai baissé le montant du pouvoir du maire à réaliser des lignes de trésorerie sans passer par le conseil municipal, de 5 à 3 millions. C'est essentiellement la plus grosse modification par rapport aux actes précédents.

D'autres questions ? Je propose que nous passions au vote : qui est contre ? Cinq. Qui s'abstient ? La proposition est votée, merci.

Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 5 voix contre (Michel AUBOUIN, Dominique PAGES, Jean-François BARATON, Nathalie ZULIANI, Antoine HULOT)

Monsieur le Maire

Nous avons épuisé l'ordre du jour, y a-t-il des questions ? Monsieur Aubouin.

Monsieur AUBOUIN

Le scrutin nous a désignés comme étant la partie de l'opposition du conseil municipal, je voulais juste m'exprimer sur ce point-là.

Nous sommes 5 à être mandatés, d'une certaine façon, par nos électeurs, ce qui représente près de 30 % des habitants de La Celle Saint-Cloud, pour vous apporter ou vous opposer une vision qui sera responsable, mais sans concession, sur l'application de votre programme, puisque vous l'aviez écrit et diffusé. Je pense que les électeurs qui nous ont élus, mais les vôtres aussi, seront soucieux de constater que les éléments du programme sont bien appliqués au fur et à mesure de cette mandature. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur Aubouin. Je rappelle que c'est notre engagement de réaliser notre programme, il n'y a donc pas de sujet. Monsieur Michel.

Monsieur MICHEL

Bonsoir à toutes et à tous. Je tenais à remercier le service des élections, Madame Jouhannet et Madame Lallement, parce que je vous ai quelque peu sollicitées au cours de cette campagne, merci pour votre professionnalisme.

Richard, je tenais à te féliciter, comme je l'ai déjà fait par écrit mais je le fais au cours de cette séance, pour ton élection, pour la bienveillance de cette campagne qui fut, entre toi et moi, respectueuse et saine. Je n'en dirais pas autant d'une autre liste. Je formule le souhait que nous puissions trouver une synergie de travail, allant dans le bon sens pour faire avancer principalement ce qui nous réunit tous aujourd'hui, c'est-à-dire l'intérêt général des Cellois, leur quotidien et les projets d'avenir.

Réellement, je le redis ici, c'est ce qui me préoccupe aujourd'hui et c'est ce qui devrait nous préoccuper tous. Puisqu'au-delà de ton élection, il y a un deuxième grand vainqueur, c'est l'abstention, pour laquelle nous avons tous une responsabilité, selon moi, chaque candidat. Nous devons donc faire en sorte que cette abstention soit, pour les prochains scrutins, la plus faible possible. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Michel. J'ai un grand respect pour l'engagement des élus de tous bords, j'espère donc que nous pourrons travailler ensemble. C'est ce que j'ai dit dans mon discours introductif, même si nous pouvons parfois avoir quelques idées différentes, nous pouvons aussi parfois avoir des idées qui convergent, ce serait donc un peu bête de ne pas en profiter. J'ai dit aussi que je m'engageais à être présent sur le terrain, et c'est une demande que je fais à toute mon équipe, parce qu'il faut bien montrer que les élus ne sont pas des gens que de bureau, il faut aller à la rencontre des Cellois. Le rôle de l'élu local est de faire remonter les attentes, les demandes, les inquiétudes et quelquefois les encouragements des Cellois, je l'ai dit dans mon discours. Et j'espère que tous ensemble, nous saurons montrer que la ville est proche d'eux. Merci.

(Applaudissements)

Je vais clôturer la séance. Merci de votre présence, merci au public d'être venu très nombreux, je vous propose que l'on applaudisse le public.

(Applaudissements)

Merci aux services de la ville qui nous ont préparé cela avec beaucoup de doigté. Nous allons maintenant faire une photo avec tous les conseillers de toutes les listes, et après, nous prendrons un petit pot ensemble pour discuter. Nous faisons la photo sur le parvis de la médiathèque. Merci.

La séance est levée à 11h30.

Vu pour être publié sur le site internet de la commune et affiché conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 CGCT.

Le secrétaire de séance,

Mahaba AL QAHWACHI



Le Maire,

Richard LEJEUNE

